

dire, au sujet de tout subside qui pourra être voté par le parlement fédéral et mis à la disposition de la législature des territoires.

Je crois que le montant de ce subside devrait être fixé conformément au principe qui a servi de guide pour chacune des provinces, et ce subside devrait être sous le contrôle de la législature et de son exécutif responsable comme l'est le subside accordé par le parlement fédéral, conformément à la constitution à chacune des provinces.

Il est impossible que le gouvernement des territoires puisse fonctionner convenablement avec le modique subside qui lui est accordé, et ce subside est même au-dessous de ce qu'il devrait être, si nous comparons le chiffre de la population des territoires, avec celui de la population de chacune des provinces. Il ne faut pas perdre de vue le fait que ces territoires n'ont d'autres sources de revenu que celles de la taxe directe ou les octrois fédéraux.

La législature des territoires devrait donc recevoir du parlement fédéral un subside qu'elle dépenserait, à sa discrétion, dans l'intérêt des territoires, comme chacune des provinces dépense ce qu'elle reçoit du pouvoir central.

La motion est adoptée.

La chambre se forme de nouveau en comité sur le dit bill.

(En comité.)

Article 3.

M. DAWSON : L'honorable ministre me permettra, peut-être, d'attirer son attention sur un point d'une nature technique. Il s'agit de la désignation des territoires, qui pourrait être quelque peu améliorée.

L'article 3 dit :

Toute la portion du Canada ainsi bornée, à savoir : par une ligne commençant au point d'intersection de la limite occidentale de la province du Manitoba avec la frontière internationale qui sépare le Canada des États-Unis, et s'étendant depuis ce point, à l'ouest, le long de la frontière internationale, jusqu'à la ligne séparant les eaux qui se jettent dans l'océan Pacifique de celles qui se jettent dans la mer Arctique ou dans la Baie d'Hudson.

La frontière internationale ne touche pas à la ligne séparant les eaux qui se jettent dans l'océan Arctique ; mais elle traverse la ligne qui sépare les eaux qui se jettent dans la Baie d'Hudson de celles qui se jettent dans l'océan Pacifique. La désignation serait plus exacte comme suit :

Séparant les eaux qui se jettent dans l'océan Pacifique de celles qui se jettent dans le golfe du Mexique et la Baie d'Hudson.

Dans les Montagnes Rocheuses la frontière internationale touche actuellement, je crois, aux sources du Mississippi ; mais elle ne touche certainement à aucune rivière qui se jette dans l'océan Arctique. Elle touche aussi aux sources du bras méridional de la Saskatchewan.

L'honorable ministre a dans son département des officiers qui pourraient lui faire une très bonne désignation. Telle qu'elle est, maintenant, elle ne vaut guère mieux que la désignation de la frontière qui sépare Manitoba d'Ontario, faite par le Conseil privé d'Angleterre, laquelle donne une très grande portion des États-Unis à l'une de ces deux provinces. C'est simplement un conseil que je donne en passant.

M. DEWDNEY : Les officiers de mon département se sont donné beaucoup de peine à préparer la présente désignation ; mais si l'honorable député

vient me transmettre par écrit les recommandations qu'il a à faire, elles seront examinées.

M. CHARLTON : Je doute beaucoup de l'opportunité de changer le nom des territoires du Nord-Ouest en celui de territoires occidentaux du Canada. Le nouveau nom ne se prononce pas aussi aisément que l'ancien, parce qu'il contient plus de mots. Cette région a été connue, depuis plusieurs années, sous le nom de Territoires du Nord-Ouest, et elle continuera très-probablement à porter l'ancien nom en dépit de la présente législation. Je le répète, je doute beaucoup de l'opportunité de ce changement, et je propose que l'ancien nom soit conservé.

M. BLAKE : Le nouveau nom proposé est, selon moi, très mal choisi. Si vous n'adoptez pas un nom qui se prononce aisément, on ne s'en servira pas. J'ai trouvé, moi-même, qu'il était difficile de modifier le nom actuel ; mais si un changement doit être fait, il serait beaucoup plus aisé de prononcer "Territoires canadiens de l'Ouest."

Sir JOHN A. MACDONALD : Le nom pourrait être changé en celui de "Territoires de l'ouest." On a objecté au mot "nord," vu qu'il était de nature à mettre le public sous l'impression que ces territoires pouvaient se trouver dans les conditions climatiques de la région arctique ; que ces territoires ne se trouvaient pas situés aussi avantageusement que le Nord-Ouest américain, mais qu'ils étaient plus au nord, possédaient un climat plus rigoureux, un été plus court et un hiver plus long. Pour ces raisons, on a jugé qu'il était à propos de retrancher le mot "nord."

M. BLAKE : Il me semble que l'ancien nom, après tout, n'était pas dépourvu d'exactitude, et que le changement proposé ne changera aucunement le thermomètre, durant l'hiver ou durant l'été. Je suis d'avis que toute circulaire répandue dans le monde, et particulièrement parmi les immigrants, dans le but de les persuader qu'ils ne trouveront pas de froids hivers dans le Nord-Ouest, ne produiront aucun effet sur les personnes intelligentes.

M. MILLS (Bothwell) : Ces territoires ont été désignés sous le présent nom depuis un demi-siècle, et sont ainsi connus de tous les géographes, et le nom de "Territoires du Nord-Ouest" devrait être conservé. Ce nom exprime le rapport de cette région avec les autres portions du Canada. En 1787, les territoires situés entre l'Ohio, le lac Érié et le Mississippi furent appelés territoires du Nord-Ouest des États-Unis, et ils furent appelés ainsi à cause de leur position géographique, à l'égard du territoire comprenant les treize États de l'Union. Nos territoires pourraient donc bien conserver le nom de territoires du Nord-Ouest, vu leur rapport avec le reste du Canada.

Le présent article devrait être aussi modifié de manière à désigner le territoire de Kéwatin et la frontière-nord et ouest de la province du Manitoba. Autrement, votre désignation n'est pas ce qu'elle devrait être.

Sir JOHN A. MACDONALD : Pour ce qui regarde le nom, l'on ne se disputera pas très sérieusement à ce sujet. Mon honorable ami, le député de Bothwell (M. Mills), et mon honorable ami le député d'Algoma (M. Dawson) prétendent que la désignation est inexacte. Le premier dit que la terre de Rupert était considérée comme celle située